

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 14

présents : 14

votants : 14

L'An deux mil vingt, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Guy VILLAUDY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2020

Date d'affichage : 14 février 2020

Etaient présents : Mmes et Mrs VILLAUDY Guy, LARDY Jean-Pierre, BRANSARD Marie-Claire, FOUQUET Christian, SAJOT Benoît, DOUCET Cyril, GALLIENNE Josette, DURAND Etienne, LACHASSE Céline, MARCHAT Jean-Marc, HUET Annick, CHAMBRIN Hugues, BARDELOT Solange, TRAMUNT Yannick.

Mme HUET Annick a été élue secrétaire de séance.

Mme GALLIENNE Josette, secrétaire de séance de la réunion du 24 janvier 2020, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

approbation du compte de gestion 2019 (budget principal)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

approbation du compte administratif 2019

Monsieur le Maire se retire

Le conseil municipal élit, à l'unanimité, M. Jean-Pierre LARDY président de séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Guy VILLAUDY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après reprise des chiffres du compte de gestion dressé par le receveur municipal de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

compte administratif principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		61 667.52	43 290.99		43 290.99	61 667.52
Opérations de l'exercice	375 442.64	493 107.45	96 511.30	151 174.36	471 953.94	644 281.81
TOTAUX	375 442.64	554 774.97	139 802.29	151 174.36	515 244.93	705 949.33
Résultats de clôture		179 332.33		11 372.07		190 704.40
Restes à réaliser			102 722.00		102 722.00	
TOTAUX CUMULES		179 332.33	91 349.93		102 722.00	190 704.40
Résultats définitifs		179 332.33	91 349.93			87 982.40

. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

. reconnaît la sincérité des restes à réaliser

. arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

affectation du résultat (budget principal)

Monsieur le Maire rappelle qu'à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 179 332.33 €, l'excédent d'investissement avant reprise des résultats est de 11 372.07 € et le déficit cumulé avec la reprise des restes à réaliser est de 91 349.93 €.

Par délibération du 11 octobre 2019, il a été décidé de clôturer le budget du CCAS au 31 décembre 2019.

Après approbation du compte administratif et du compte de gestion du CCAS de 2019, le conseil décide à l'unanimité d'intégrer le résultat suivant :

. au 002 (excédent de fonctionnement) : 1 506.63 €

Le total du 002 est donc de 180 838.96 € (179 332.33 € + 1 506.63 €)

Il y a lieu d'affecter la somme de 89 489.03 € (180 838.96 € - 91 349.93 €) à l'article 002 en section de fonctionnement et la somme de 91 349.93 € à l'article 1068 en section d'investissement du budget primitif 2020.

devis SDE - alimentation en énergie électrique 4 terrains

Monsieur le Maire présente les plans de financement prévisionnels correspondant aux travaux d'aménagement de 4 terrains situés route de Levet.

. devis n° 1 :

pièces administratives, travaux souterrains, coffret/bornes/socles/grilles/RMBT :

Le coût global des travaux est évalué à 6 253.90 € HT

→ prise en charge par le SDE sur le montant HT (60 %) : 3 752.34 €

→ participation commune sur le montant HT (40 %) : 2 501.56 €

. devis n° 2 :

pièces administratives, travaux d'éclairage public, matériel, travaux souterrains, câblage : Le coût global des travaux est évalué à 5 614.10 € HT

→ prise en charge par le SDE sur le montant HT (50 %) : 2 807.05 €

→ participation commune sur le montant HT (50 %) : 2 807.05 €

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les plans de financement prévisionnel

création emploi pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire fait part d'une charge de travail importante actuellement au secrétariat de mairie et propose de recruter une personne en CDD pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint administratif à 16/35^{ème} – 3^{ème} échelon – indice brut 353 majoré 329 du 1^{er} au 31 mars pour accroissement temporaire d'activité.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la création d'emploi et autorise M. le Maire à signer le contrat.

divers :

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. GOGIGNON, trésorier de la fête de la ruralité de Saulzais-le-Potier 2020 qui sollicite une subvention pour cette manifestation qui aura lieu les 22 et 23 août 2020.

Après discussion, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

. Monsieur le Maire donne lecture du message de l'association Proxy'Events de Bussy qui souhaite louer la salle des fêtes le 18 avril pour une soirée « année 80 » et occuper le terrain de foot pour une brocante le 19 avril.

Après discussion, le conseil refuse la location de la salle et l'occupation du terrain de foot.

. Monsieur LARDY fait part d'un problème de maintien du columbarium suite à un mouvement de terrain.

informations :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

. suite à l'installation de nouveaux équipements dans la cuisine de la salle des fêtes, l'adjoint technique a repeint la pièce,

Il peindra également le plafond de l'entrée.

. l'entreprise LAUMONIER est intervenue pour les travaux d'aménagement de stationnement au cimetière,

. suite à une visite sur place de plusieurs conseillers, il est possible de faire ouvrir une porte à l'arrière du multiservice de façon à accéder directement au logement de l'étage,

. le cabinet Neuilly est venu le 6 février afin d'arrêter l'implantation de l'écluse prévue dans le cadre des travaux de sécurisation du centre-bourg